

N° 287/15 /DAAF/SPFD

Al Hoceima, le 02 NOV 2015

DECISION

RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN CADRE SUPERIEUR « ARCHITECTE »

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;

Vu le Dahir portant loi n° 1.93.51 du Rabiâ I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;

Vu le décret n° 2.93.67 du 4 Rabiâ II pris pour l'application du dahir portant loi n° 1.93.51 du Rabiâ I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;

Vu le décret n° 2.03.221 du 14 Rabiâ I 1425 (04 Mai 2004) relatif à la création de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima;

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics;

Vu la loi cadre de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima au titre de l'exercice 2015;

Vu l'autorisation pour occuper le poste vacant d'un cadre supérieur ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article 1: L'Agence Urbaine d'Al Hoceima organisera un concours pour le recrutement du profil ci-après (fiche de poste en annexe):

Profil	Nombre de postes à pourvoir	Dernier délais de dépôt des dossiers	Date du concours Ecrit	Date de l'entretien Oral
ARCHITECTE (annexe 1)	01	19 Novembre 2015	08 Décembre 2015 à 10h00	24 Décembre 2015 à 10h00

Article 2: Le concours est ouvert aux candidats:

- De nationalité marocaine;
- Agés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours;
- Titulaires d'un diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



1/2

Article 3: Déroulement des concours:

épreuve	durée	coefficient	note éliminatoire
Ecrite: sujet se rapportant aux missions de poste à occuper.	3h	60	<08/20
Orale: la commission chargée du recrutement évaluera les compétences techniques et managériales des candidats.	15 min à 30 min	40	<10/20

Article 4: Le dossier de candidature se compose des documents suivants:

- Une demande manuscrite;
- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum Vitae;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme ou un diplôme équivalent accompagné d'une copie certifiée conforme de l'équivalence;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale;
- Attestation(s) ou tout document justifiant de l'expérience le cas échéant.

Article 5: Les dossiers de candidatures doivent être adressés au Directeur de l'Agence Urbaine d' Al Hoceima par voie postale ou déposés au bureau d'ordre de cette Agence, sis au Bd. Mohamed V, n° 80 - Al Hoceima, sous pli fermé au plus tard le **jeudi 19 novembre 2015 à 16h30**.

Le Pli doit mentionner « le profil objet de la postulation »

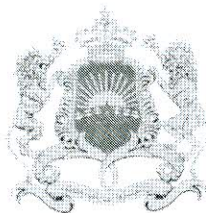
N.B:

- L'Agence Urbaine d'Al Hoceima procédera à une présélection sur dossier des postulants, seuls les candidats retenus, lors de cette première étape, seront convoqués nominativement pour passer le concours d'accès.
- Les candidats admis à l'issue de cette deuxième étape de sélection (l'épreuve écrite) seront convoqués pour subir une épreuve orale.
- Tout dossier incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus indiquées ou parvenu hors délais sera rejeté.
- Les concours auront lieu à l'adresse précitée.
- Les résultats des différentes étapes du concours seront affichés sur le site web : www.emploi-public.ma
- Les candidats ayant réussi audit concours s'engagent à exercer leurs fonctions au sein de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima pendant **quatre ans** d'exercice effectives, et toute demande de démission durant cette période sera refusée.



Le Directeur de l'Agence Urbaine
d'Al Hoceima
Signé : Abdelkader EL MOURABIT





Annexe 1:

Fiche de Poste pour occuper le poste d'un cadre supérieur

« Architecte »

I. Profils :

- Architecte

II. Expérience professionnelle :

- Avoir une expérience dans un emploi similaire est souhaitable ;

III. Compétences requises :

- Avoir des connaissances suffisantes dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture ;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines.....) ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (autocad, archicad, SIG...) ;
- Avoir une maîtrise de la réglementation en matière d'urbanisme
- Avoir des connaissances en topographie.

IV. Qualités personnelles :

- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision prospective ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir une disponibilité et mobilité dans le travail.

V. Descriptif du poste :

- Elaborer et assurer le suivi des documents d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR) et ce conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Instruire les demandes de construire, de lotir, de morceler et de créer des groupements d'habitations et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Etablissement et mise à jour des cartes, des fichiers fonciers et des enquêtes parcellaires.



Le Directeur de l'Agence Urbaine
d'Al Hoceima
Signé : Abdelkader EL MOURABIT